



Commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE 2)

23.11.2022

COMPTE RENDU DE MISSION

à la suite de la mission à Canberra et à Melbourne (Australie), du 20 au 22 septembre 2022

Commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE 2)

Membres de la mission:

Raphaël Glucksmann	(S&D) (chef de la mission)
Isabel Wiseler-Lima	(PPE)
Andreas Schieder	(S&D)
Georgios Kyrtos	(Renew)

Introduction

Une délégation de quatre membres de la commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE 2), s'est rendue en Australie (à Canberra et à Melbourne) du 20 au 22 septembre 2022 afin d'en apprendre davantage sur l'expérience australienne en matière d'ingérence étrangère et d'engager des discussions à ce sujet. Cette mission avait pour but de recueillir les meilleures pratiques, mais aussi des idées innovantes utiles à l'exercice du mandat de la commission spéciale, ainsi que de présenter l'approche européenne en la matière, notamment en ce qui concerne la réglementation des plateformes de réseaux sociaux. Le présent compte rendu se fonde sur l'évaluation de la délégation.

La délégation a rencontré quatre ministres australiens, parmi lesquels le vice-premier ministre et ministre de la défense, M. Richard Marles, la ministre de l'intérieur et de la cybersécurité, M^{me} Clare O'Neil, la ministre des communications, M^{me} Michelle Rowland, et le procureur général, M. Mark Dreyfus. D'autres réunions ont été organisées avec le sénateur et porte-parole de l'opposition (*Shadow Minister*) pour la lutte contre l'ingérence étrangère, M. James Paterson, la secrétaire adjointe aux affaires étrangères et au commerce, M^{me} Michelle Chan, des représentants de deux services de renseignement australiens [le Service australien de renseignement en matière de sécurité (*Australia Security Intelligence Office*) et le Bureau du renseignement national (*Office of National Intelligence*)], des représentants de l'Institut de géostratégie du gouvernement australien (*Australian Strategic Policy Institute*) et des représentants de l'autorité australienne responsable des communications et des médias (*Australian Communications and Media Authority*). La délégation a également rencontré le coordinateur national australien de lutte contre l'ingérence étrangère, M. Andrew Kefford, le membre de la commission électorale australienne M. Tom Rodgers, et des membres de l'organisation de vérification des faits RMIT ABC Fact Check.

Contexte

Entre 2018 et 2020, l'Australie, avec un soutien des deux côtés de l'échiquier politique, a adopté un ensemble de cinq actes législatifs avancés visant à protéger le pays contre les opérations hybrides et de déstabilisation orchestrées par des États étrangers, sans faire référence à un État en particulier. Le changement de majorité politique au sein du Parlement australien à la suite des élections législatives du samedi 21 mai 2022 n'a pas entraîné de modification du consensus sur la nécessité de protéger la démocratie australienne contre l'ingérence étrangère.

Bien que la législation australienne ne vise aucun pays en particulier, la menace la plus importante qui pèse sur l'Australie provient sans conteste de la République populaire de Chine selon l'évaluation de la délégation.

Les nouveaux textes législatifs australiens ont été élaborés de telle sorte qu'ils contribuent à renforcer le dialogue avec différentes communautés culturelles et linguistiques, afin de rendre ces communautés plus aptes à lutter contre la manipulation et la coercition de la part d'acteurs étrangers.

Principaux enjeux

Coordination de la lutte contre l'ingérence étrangère

En décembre 2019, en réponse à l'ampleur sans précédent de l'ingérence étrangère en Australie, le Premier ministre australien a mis sur pied un groupe de travail sur la lutte contre l'ingérence étrangère, dans le but de protéger la souveraineté, les valeurs et les intérêts nationaux australiens de l'ingérence étrangère, conformément à la stratégie australienne de lutte contre l'ingérence étrangère.

Cette stratégie vise à prévenir l'ingérence étrangère, qui est par nature dissimulée et trompeuse, et non à interdire l'influence étrangère en Australie, qui devrait être exercée ouvertement (les acteurs à l'origine de l'influence seraient connus). Elle met l'accent sur le renforcement de la résilience dans les secteurs de la société australienne les plus menacés par l'ingérence étrangère et repose sur une approche pangouvernementale.

Le coordinateur de la lutte contre l'ingérence étrangère réunit toutes les agences de l'administration australienne, y compris le Service australien de renseignement en matière de sécurité, afin de superviser la mise en œuvre et l'application des lois récemment adoptées. Cette approche transsectorielle a pour objectif la création de programmes nationaux et internationaux intégrés et coordonnés qui répondent aux actes d'ingérence étrangère, ainsi que la coordination des initiatives en matière de sensibilisation et de conseil. Le coordinateur entretient également des liens avec des pays et des partenaires régionaux partageant les mêmes valeurs afin de renforcer la résilience nationale et mondiale face à l'ingérence étrangère.

Une approche coordonnée a par exemple été adoptée pour répondre à la nécessité de protéger les universités australiennes contre l'ingérence étrangère. L'Australie comptant environ 500 000 étudiants internationaux, dont 140 000 étudiants chinois¹, sur un total d'environ 1,4 million d'étudiants universitaires, la nécessité de garantir la liberté académique et de résoudre les problèmes de dépendance financière et de vol de propriété intellectuelle a conduit à la mise en place d'une coopération étroite entre différentes administrations publiques (notamment des domaines de l'éducation, du renseignement et des affaires intérieures).

À cette fin, des lignes directrices visant à lutter contre l'ingérence étrangère dans le secteur universitaire australien² ont été conjointement élaborées par le gouvernement australien et le secteur universitaire afin de sensibiliser les universités australiennes à l'ingérence étrangère et à renforcer leur résilience en la matière.

Définition juridique d'un acte d'ingérence étrangère

Depuis l'adoption de la loi sur l'espionnage et l'ingérence étrangère (*Espionage and Foreign Interference Act*) en 2018, l'Australie a été l'un des rares pays démocratiques à adopter un texte législatif définissant explicitement un acte d'ingérence étrangère et créant une nouvelle infraction pénale correspondante. La loi australienne sanctionne désormais les activités dissimulées et trompeuses d'acteurs étrangers qui ont l'intention de s'ingérer dans les

¹ Ministère de l'éducation, gouvernement australien, «[International student numbers by country, by state and territory](#)» (Nombre d'étudiants internationaux par pays, état et territoire), dernière mise à jour le 5 septembre 2022.

² Ministère de l'éducation, gouvernement australien, «[Guidelines to counter foreign interference in the Australian university sector](#)» (Lignes directrices pour lutter contre l'ingérence étrangère dans le secteur universitaire australien), dernière mise à jour le 17 août 2022.

institutions australiennes ou de favoriser les activités de renseignement d'un gouvernement étranger. Jusqu'à présent, seul un nombre très limité de personnes ont été poursuivies en vertu de cette réglementation. Toutefois, la loi produit un effet dissuasif largement admis et a permis la création de nouveaux concepts juridiques garantissant une meilleure protection contre l'ingérence étrangère.

Transparence de l'influence étrangère

Également adoptée en 2018, la loi sur le régime de transparence des influences étrangères (*Foreign Influence Transparency Scheme Act*) vise à accroître la transparence de l'influence étrangère en Australie sans l'empêcher. L'objectif de ce régime est d'établir un registre des personnes et des entités exerçant certaines activités, notamment de lobbying, pour le compte d'acteurs étrangers. Conçu pour mettre en lumière la nature, le niveau et l'ampleur des activités d'influence étrangère en Australie, il est largement considéré comme un outil innovant et ambitieux.

Toutefois, le faible nombre d'enregistrements et de poursuites depuis son entrée en vigueur semble indiquer que le régime ne répond pas encore aux attentes et que des mesures supplémentaires sont nécessaires, notamment en matière de communication et de poursuites.

L'effet dissuasif de la loi sur le régime de transparence des influences étrangères sur les méthodes de travail et les pratiques a néanmoins été largement admis. Un réexamen de la législation est en cours, tant au sein du Parlement australien que de la Haute Cour d'Australie (*High Court of Australia*), et pourrait aboutir à l'extension de certaines définitions.

Examen des investissements étrangers et protection des infrastructures critiques

La loi australienne sur les relations extérieures (*Australia's Foreign Relations Act*), adoptée en 2020, a créé un régime en vertu duquel tout État ou gouvernement local australien doit déclarer publiquement tout «arrangement étranger», c'est-à-dire tout accord avec un gouvernement national ou infranational étranger ou une université étrangère dépourvue d'autonomie institutionnelle, et en informer les autorités fédérales.

S'il s'avère qu'il est incompatible avec la sécurité nationale et la politique étrangère australiennes, les autorités fédérales peuvent résilier l'accord. Étant donné que la loi australienne ne vise aucun pays spécifique, un certain nombre de critères objectifs doivent être utilisés pour définir les risques en matière de sécurité, notamment des critères liés à l'«état de droit» et au niveau d'autonomie de l'entité concernée.

La commission d'examen des investissements étrangers (*Foreign Investment Review Board*) formule des recommandations, fondées sur les risques pour la sécurité nationale, sur l'opportunité d'autoriser l'arrangement étranger. Elle met également en avant la nécessité de diversifier les chaînes d'approvisionnement pour toutes les entreprises australiennes.

La loi sur la sécurité des infrastructures critiques (*Security of Critical Infrastructure Act*), adoptée en 2018, a établi un registre des éléments d'infrastructures critiques, qui garantit au gouvernement une visibilité sur les personnes qui les possèdent et les contrôlent. La modification de la législation sur la sécurité (*Security Legislation Amendment*), entrée en

vigueur en 2022, a imposé de nouvelles obligations aux entités responsables consistant à créer et à tenir à jour un programme de gestion des risques liés aux infrastructures critiques. Elle fournit également un nouveau cadre pour le renforcement des obligations en matière de cybersécurité pour les opérateurs de systèmes d'importance nationale.

Intégrité électorale

Le mandat de la commission électorale australienne comprend non seulement l'organisation d'élections et de référendums en Australie, où le vote et l'inscription électorale sont obligatoires, mais aussi la supervision du dépouillement manuel des bulletins de vote (le pays n'utilise pas de système de vote électronique) et de toutes les communications relatives aux élections.

Celles-ci comprennent la communication avant le déroulement des élections, comme la campagne «Stop and consider» (Arrêtez-vous et prêtez attention)³ de la commission électorale australienne, qui invitait les citoyens à prêter attention aux sources d'information, mais aussi la gestion des impressions relatives aux élections et de leur réputation après leur tenue (c'est-à-dire si des problèmes d'intégrité se sont présentés). Cette responsabilité suppose un travail médiatique important, en particulier sur les réseaux sociaux, tels que Twitter.

La commission électorale australienne tient également à jour un «registre de désinformation» public⁴, qui répertorie et déconstruit les tentatives de manipulation des informations relatives aux élections.

En outre, un groupe de travail sur l'assurance de l'intégrité électorale a été mis en place. Son rôle est de garantir que les élections concernées n'ont pas été perturbées par des ingérences. Il réunit des personnes de différents secteurs de l'administration (cybersécurité, communication, services de renseignement, affaires intérieures, etc.) afin de protéger l'intégrité des processus électoraux australiens contre les menaces en matière de cybersécurité ou de sécurité physique, les campagnes de désinformation et de désinformation et les risques découlant de l'ingérence présumée ou réelle dans les processus électoraux. Il surveille en particulier les campagnes de désinformation en cours et collabore avec les plateformes en ligne, y compris des plateformes basées en Chine telles que WeChat, dès qu'un message de désinformation lié à l'intégrité des élections est détecté.

Enfin, la commission électorale australienne est également chargée de contrôler le respect des règles électorales, notamment en ce qui concerne le financement des partis politiques. Selon la loi modifiant la législation électorale (réforme du financement électoral et de la divulgation) [*Electoral Legislation Amendment (Electoral Funding and Disclosure Reform) Act*], adoptée en 2018, les dons étrangers aux partis politiques sont interdits en Australie.

Conclusions et suivi

La mission de la délégation ad hoc en Australie a été d'une grande utilité pour les travaux de la

³ Commission électorale australienne, «[AEC launches campaign to combat disinformation](#)» (La commission électorale australienne lance une campagne de lutte contre la désinformation), 12 avril 2022.

⁴ Commission électorale australienne, «[Disinformation register](#)» (Registre de désinformation), dernière mise à jour le 20 juillet 2022.

commission INGE 2, dans la perspective de l'adoption de ses recommandations finales à la fin de son mandat. Les échanges de meilleures pratiques et l'expérience de l'Australie en matière d'ingérence étrangère ont apporté aux députés des éléments tangibles à inclure dans le compte rendu de la commission spéciale.

En outre, la délégation a réaffirmé la nécessité de mettre en place des partenariats étroits entre les démocraties, telles que l'Union européenne et l'Australie, qui sont confrontées à des difficultés similaires liées à des opérations hybrides orchestrées par des régimes autoritaires, comme la Russie et la Chine. Cette mission a également été l'occasion d'exprimer un soutien commun à l'Ukraine, qui fait face à une guerre militaire injustifiée menée par la Russie.

20-22 September 2022

Canberra and Melbourne (Australia)

PROGRAMME

Tuesday 20 September 2022 – Canberra

- 08.00 - 08.45** Briefing with EU Ambassador, Mr Gabriele VISENTIN
- 09.00 - 10.30** Meeting with the National Countering Foreign Interference Coordinator, Mr Andrew KEFFORD
- 11.30-12.00** Meeting with Deputy Prime Minister and Minister for Defence, Richard MARLES
- 12.30 – 14.00** Working lunch with the Australian Strategic Policy Institute and the National Security Committee on hybrid threats
- 14.30-15.00** Press point
- 15.30-16.30** Meeting with the Hon Michelle ROWLAND, Minister for Communications
- 16.30-17.15** Meeting with the Attorney-General, the Hon Mark DREYFUS
- 17.30-18.30** Briefing with EU Member States

Wednesday 21 September 2022 – Canberra

- 08.30 – 09.30** Meeting with the Department of Infrastructure, Transport, Regional Development, Communications and the Arts, and the Australian Communications and Media Authority
- 10.00 – 12.00** Meeting with the Australian Electoral Commissioner, Mr Tom ROGERS, and Tour of the Command Centre of the Australian Electoral Commission, followed by a briefing on Electoral Integrity Assurance Taskforce
- 12.15-14.00** Lunch round table hosted by Michelle CHAN, Deputy Secretary Department of Foreign Affairs and Trade

14.00-15.15 **Round table meeting with Department of Foreign Affairs and Trade First Assistant Secretaries**

15.30-16.30 **Joint Briefing with ASIO (Australia Security Intelligence Organisation) and with ONI (Office of National Intelligence)**

Thursday 22 September 2022 - Melbourne

9.00 - 10.00 **Meeting with the Hon Clare O’Neill, Minister for Home Affairs**

10.30 – 11.30 **Meeting with RMIT ABC Fact Check**

12.00 – 13.15 **Lunch hosted by the Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation**

14.00-15.00 **Meeting with Senator James Paterson, the Shadow Minister for Cyber Security and for Countering Foreign Interference**